

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 11 octobre 2013

Projet de loi

approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2014

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

a) total des produits :	1 080,5 millions de francs
b) total des charges :	918,7 millions de francs
c) résultat opérationnel :	161,9 millions de francs
d) résultat net :	71,9 millions de francs
e) cash flow de gestion :	-17,4 millions de francs

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement des Services industriels de Genève, s'élevant à 195,2 millions de francs d'investissements opérationnels nets (230,8 millions de francs d'investissements bruts auxquels 35,6 millions de francs de participations clients sont déduites) et 21,2 millions de francs d'investissements financiers, est approuvé.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Conseil d'Etat vous transmet le projet de budget 2014 des Services industriels de Genève (ci-après : les SIG) tel qu'il a été adopté par son Conseil d'administration en date du 24 septembre 2013 et vous propose de l'approuver.

1. Commentaires généraux et contexte

Suite aux décisions de principe en 2011 du Conseil fédéral et du Parlement de sortir progressivement de l'énergie nucléaire, le Conseil fédéral a mis en consultation un premier paquet de mesures pour la stratégie énergétique 2050 (SE-2050) avec une sortie du nucléaire à l'horizon 2034. Le Conseil fédéral a adressé le message législatif correspondant au Parlement début septembre 2013.

La stratégie énergétique proposée par le Conseil fédéral vise à sécuriser l'approvisionnement en électricité notamment par i) l'efficacité énergétique, ii) le développement des énergies renouvelables, iii) le recours aux CCF et/ou CCC (cycle combiné) ou iv) l'importation si besoin.

Ces profonds changements à venir vont dans la droite ligne de la stratégie que les SIG ont mise sur pied en 2010. Sous l'impulsion du Conseil d'administration, l'entreprise va donc poursuivre dans cette direction et faire en sorte que les projets de loi, qui vont être discutés au niveau fédéral cet hiver 2013-2014 et qui devraient entrer en vigueur dès 2015 ou 2016, soient applicables rapidement.

Au niveau cantonal, le Conseil d'Etat a validé en mai 2013 la conception générale de l'énergie 2013 dont le projet de loi est maintenant en discussion au Grand Conseil. Cette conception générale de l'énergie fixe des objectifs énergétiques très ambitieux pour 2020 et 2035, en adéquation avec la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral.

Si les contextes fédéral et cantonal sont connus, l'environnement interne de l'entreprise a néanmoins été passablement bouleversé par la démission du directeur général et la mise sous enquête administrative de deux hauts cadres. Ces récents événements ne remettent toutefois pas en cause les missions de l'entreprise, mais ouvrent un certain nombre de questions sur la manière de les mener. Le Conseil d'administration et le Conseil d'Etat en sa qualité

d'autorité de surveillance vont procéder à une analyse approfondie des différents projets hors du périmètre monopolistique des SIG, afin de s'assurer du respect des bonnes pratiques en matière de gouvernance dans la conduite de ces derniers. La stratégie Nouvelles Energies Renouvelables (NER) et plus particulièrement le domaine de l'éolien seront examinés et redimensionnés au besoin. Il n'est pas question de remettre en cause le bien-fondé de la stratégie globale de l'entreprise, qui s'inscrit dans la stratégie énergétique cantonale, mais il est impératif de questionner la manière d'atteindre les objectifs, tout en préservant au mieux les intérêts des SIG et de la population genevoise.

Ceci étant, le cœur de métier des SIG continuera d'être assuré, et les missions premières que sont le maintien de la qualité des réseaux de distribution et des installations de production et de traitement, le développement des énergies renouvelables et du réseau Thermique continueront de demeurer les piliers de la politique d'investissements des SIG. Cette dernière se déclinera en 230,8 millions d'investissements opérationnels bruts et 21,2 millions d'investissements financiers 2014.

De ces 252 millions de francs d'investissements, près de 170 millions de francs concernent les infrastructures mises à disposition de la collectivité notamment dans les réseaux d'électricité, de gaz, de fibre optique mais également dans les réseaux d'eau potable et d'eaux usées ainsi que dans le traitement des déchets.

L'engagement des SIG dans les énergies renouvelables et dans l'efficacité énergétique se poursuit, avec près de 45 millions de francs d'investissements en 2014. L'objectif est d'atteindre 100 GWh d'économies d'électricité annuelles en 2014. Comme indiqué précédemment, si l'objectif reste le même, le Conseil d'administration examine la façon la plus opportune de l'atteindre, compte tenu des récents événements.

Par ailleurs, plus de 40 millions de francs seront affectés aux projets Thermique pour le développement de réseaux de chaleur à distance à haute et à basse température, permettant le développement de solutions thermiques renouvelables basées sur la valorisation de ressources locales, afin de produire non seulement de la chaleur mais également du froid.

Malgré la hausse des tarifs de transport de Swissgrid et du WACC applicable pour établir la rémunération des réseaux de transport et de distribution d'électricité, la stabilité des tarifs de l'électricité est assurée en ayant recours au fonds de péréquation pluriannuel mis en place en 2009. La concurrence sur le marché ouvert de la vente d'électricité aux clients finaux est renforcée par la poursuite de la baisse des prix sur le marché de gros.

L'ouverture officielle, par accords entre acteurs de la branche, du marché du gaz commence à se faire sentir, raison pour laquelle le budget 2014 prévoit une faible perte de clients. Dans ce contexte, les SIG poursuivent leurs efforts pour maintenir des offres attractives et compétitives. L'offre gaz Vitale proposant des produits gaz compensés quant au CO₂ connaît un bon succès et sera maintenue en 2014.

Dans les secteurs de la Direction Environnement, le budget 2014 prévoit une augmentation de la taxe pour le traitement de déchets. L'augmentation de la taxe d'épuration est encore en discussion au Grand Conseil et ne devrait pas entrer en vigueur avant le 1^{er} janvier 2015.

Le budget 2014 tient compte du besoin de financement lié à la recapitalisation de la caisse de pension (CAP). 350 millions de francs sont ainsi prévus pour augmenter la couverture à 100% (sans réserve de fluctuation).

La maîtrise des charges d'exploitation est une constante préoccupation, malgré les activités en développement.

La santé financière des SIG demeure solide. Toutefois, sans l'augmentation de la taxe d'épuration des eaux usées, la capacité d'autofinancement reste inférieure aux besoins de couverture des investissements. L'endettement connaîtra une forte hausse en raison du financement de la CAP à hauteur de 350 millions de francs.

2. Budget 2014 – données essentielles

Le budget 2014 des produits d'exploitation s'élève à 1 080,5 millions et tient compte de la hausse de la taxe pour le traitement des déchets ainsi que de l'augmentation du prix de la chaleur vendue à Cadiom SA. Le budget 2014 prévoit l'utilisation du fonds de péréquation pluriannuel électricité (énergie) pour 8,3 millions de francs pour le financement partiel du programme éco21.

Les effectifs des SIG sont prévus à 1 626 EPT (équivalents plein temps), en légère hausse principalement dans les activités en développement. L'inflation sur les charges d'exploitation hors salaires a été prévue à 0,4%. L'augmentation globale des salaires s'élève à 1,2%, y compris l'inflation. Les charges d'exploitation restent maîtrisées et s'élèvent à 375,0 millions de francs.

Les charges tiennent compte également d'un montant de 22,0 millions de francs d'engagement de retraite budgétés pour les besoins de couverture de la caisse de pension.

Les investissements nets totaux des SIG vont s'élever à 216,4 millions de francs. Les investissements bruts opérationnels s'élèvent 230,8 millions de francs et concernent principalement les investissements de renouvellement des réseaux nécessaires au maintien de leur fiabilité ainsi que le développement des réseaux thermiques, de fibre optique (FTTH) et d'installations photovoltaïques.

Les investissements financiers sont prévus à 21,2 millions de francs. Ils concernent essentiellement la participation des SIG dans les projets Pôle Bio, GéniLac et SwisspowerRenewables AG. Les investissements de SIG dans les projets éoliens seront limités en 2014.

Au final, le résultat net d'exploitation s'élève à 71,9 millions de francs et le cash flow de gestion s'établit à -17,4 millions de francs. L'endettement net de l'entreprise sera toutefois augmenté par le financement de la caisse de pension de 350 millions de francs.

3. Comparaison entre le budget 2014 et l'estimé 2013

Produits

Le total des produits s'élève à 1 080,5 millions de francs, en hausse de 33,9 millions de francs par rapport à l'estimé 2013. Les produits des tarifs (hors Fonds de Péréquation PluriAnnuel – FPPA) sont en légère baisse en 2014 principalement en raison de la diminution des revenus de l'électricité, conséquence d'une perte de part de marché (102 GWh) et d'une baisse du prix des offres de marché de SIG (pression sur le prix au client final exercée par la concurrence). Cette baisse des revenus est partiellement compensée par la hausse de la taxe pour le traitement des déchets ainsi que de l'augmentation du prix de la chaleur vendue à Cadiom SA. Le budget 2014 prévoit une épuration importante du Fonds de Péréquation Pluriannuel électricité (FPPA) de 44 MCHF permettant d'absorber la hausse des coûts de Swissgrid, du taux de rémunération (WACC) du réseau d'électricité et de la redevance pour l'utilisation du domaine public ainsi que du financement partiel des incitations aux économies d'énergie sans répercussion sur les tarifs. La hausse des taxes fédérales sur les énergies renouvelables et sur le CO₂ seront par contre répercutées aux clients finaux.

Le budget 2014 des SIG tient compte d'une pression accrue de la concurrence sur les marchés de vente de l'électricité aux clients finaux et du gaz avec une perspective de perte de clients équivalent à 102 GWh électrique et 52 GWh de gaz sur 2014. Ainsi en tenant compte des pertes de clients lors des années précédentes, 11% des volumes électricité et près de 14% des volumes gaz consommés par des clients éligibles devraient être fournis par

des entreprises concurrentes. Le volume d'électricité distribué sur le réseau des SIG en 2014 est prévu en baisse de 0,3%, conséquence de l'impact des programmes d'économies, dont éco21, grâce auquel près de 100 GWh auront été économisés et financés à fin 2014.

Achats d'énergies

Les prévisions d'achats d'énergies sont en baisse de 8 millions de francs par rapport à l'estimé 2013. Cette diminution concerne essentiellement l'électricité (-9,8 millions de francs) avec une baisse des volumes vendus (pertes de clients) et une diminution du prix moyen d'approvisionnement. Cette diminution sera toutefois partiellement compensée par l'augmentation annoncée des coûts du transport Très Haute Tension (Swissgrid).

Le prix d'approvisionnement gaz est également budgété à la baisse en 2014, cette diminution est toutefois compensée par l'augmentation de la taxe CO₂ de 0,7 à 1,1 cts/kWh.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation restent maîtrisées à 375,0 millions de francs en hausse de 3,1 millions de francs par rapport à l'estimé 2013. Cette hausse limitée de 0,8% correspond à l'effet lié à l'inflation et à l'indexation des salaires. La légère augmentation des effectifs liée au développement des activités est compensée par les efforts de productivité (-0,5%) dans les autres secteurs et par l'impact favorable de 1 million de francs de la suppression de la participation de l'entreprise à la prime d'assurance maladie des retraités.

Engagement de retraite

Le montant de 22 millions de francs budgété pour 2014 est calculé de sorte à ce que, sur une période de 20 ans (la durée de cotisations étant portée à 40 ans dès le 01.01.2014), le montant global estimé pour garantir une couverture de 100% des engagements de la CAP et la constitution d'une réserve de fluctuation de valeur ait pu être provisionné.

Amortissements

Les amortissements s'élèvent à 127,1 millions de francs en légère hausse par rapport à l'estimé 2013 (+2,1 millions de francs). Ce haut niveau des amortissements s'explique par la mise en service de nouvelles installations.

Charges et produits financiers

Le budget 2014 des charges et produits financiers s'élève à -5,9 millions de francs et affiche un écart défavorable important de 96,1 millions de francs par rapport à 2013. Cet écart s'explique essentiellement du fait que l'estimé 2013 comprend l'impact de la vente par les SIG d'actions EOSH à cette société, du fait de sa non participation au refinancement d'Alpiq, entre autres

par les actionnaires d'EOSH, pour 72,0 millions de francs. Le budget 2014 des intérêts sur emprunts augmente de 8,9 millions de francs par rapport à l'estimé 2013 en raison du financement de la caisse de pension couplé avec une hypothèse de hausse du taux d'intérêt moyen à 2,2% (contre 1,9% en 2013). La diminution du dividende versé par EOSH (-15,8 millions de francs), du fait de la réduction de la participation de SIG dans cette société, est le dernier élément d'importance.

Contributions en faveur des collectivités publiques

L'arrêt du Tribunal fédéral du 10 juin 2013 annulant la loi 10900, qui augmentait la redevance sur l'utilisation du domaine public, a pour conséquence le remboursement de 56,8 millions de francs aux SIG. Cet arrêt aura donc un impact sur les comptes et le résultat de l'exercice 2013 et ramène le montant prévu au budget 2014 à des niveaux comparables à ces dernières années.

En 2014, la somme de toutes les contributions en faveur des collectivités publiques, c'est-à-dire incluant la redevance sur l'utilisation du domaine public, s'élève à 74,7 millions de francs.

Les contributions principales se décomposent comme suit, les montants étant indiqués en millions de francs :

5,0	Rémunération du capital de dotation
43,0	Redevance pour l'utilisation du domaine public
6,6	Redevances hydrauliques pour les barrages de Verbois et du Seujet
3,9	Subvention versée au fonds énergie des collectivités publiques
0,7	Gratuité offerte sur le traitement des déchets d'œuvres caritatives
0,4	Taxe de pompage de l'eau du Rhône pour l'usine des Cheneviers
12,7	Frais de fonctionnement de la direction générale de l'eau et subventionnement du réseau secondaire des communes
4,2	Taxe de pompage des eaux du lac
0,2	Autres redevances
76,7	Total

Investissements

Le budget 2014 prévoit des investissements opérationnels bruts de 230,8 millions de francs, en augmentation par rapport à l'estimé 2013 de 3,9 millions de francs. Cette hausse concerne principalement la Thermique pour le développement des réseaux de chauffage à distance (CAD) et des centrales de production (+5 millions de francs) et les Eaux Usées (+10,1 millions de francs) notamment pour la poursuite de la construction de la nouvelle Step de Chancy et le raccordement du bassin versant de la Step de Nant d'Aisy à la Step d'Aïre. Les participations clients s'élèvent à 35,6 millions de francs et concernent principalement la Distribution Electricité (13,4 millions de francs) et Telecom (13,7 millions de francs, participation Swisscom au réseau FTTH). Les investissements financiers se portent à 21,2 millions de francs et concernent essentiellement la poursuite des projets dans le domaine des énergies renouvelables et la participation pour la création du Pôle-Bio.

Ces investissements comprennent notamment :

– Investissements opérationnels bruts

- 101 millions de francs pour l'ensemble des réseaux Eau potable, Gaz et Electricité pour assurer la fiabilité et la sécurité des prestations;
- 40 millions de francs pour le développement de l'activité Thermique (hors partenariats);
- 10 millions de francs pour la Production électricité dont 7 millions de francs pour le programme solaire;
- 22 millions de francs pour la fibre optique (projet FTTH) auxquels il faut déduire 13 millions de participation de Swisscom;
- 34 millions pour les activités Eaux usées et Valorisation des déchets (hors pôle Bio).

– Investissement financiers

- 10 millions de francs pour Swisspower Renewables AG;
- 3 millions de francs pour le programme éolien;
- 5 millions de francs pour la création du pôle Bio;
- 2 millions de francs pour la mini-hydraulique;
- 4 millions de francs pour Génilac;
- 3 millions de francs pour les Services Energétiques,
- 3 millions de francs pour éco21.

4. Conclusion

La santé financière des SIG demeure solide, grâce notamment à une bonne maîtrise des coûts d'exploitation et d'approvisionnement. L'endettement, actuellement estimé à 421 millions à fin 2013, augmentera en revanche à près de 811 millions de francs à fin 2014 en raison du financement de la CAP à hauteur de 350 millions de francs.

Le résultat net d'exploitation sera positif à 71,9 millions de francs avec une capacité d'autofinancement de 199,0 millions de francs. Le cash flow de gestion sera négatif à - 17,4 millions de francs en raison d'un haut niveau d'investissements net à 216,4 millions de francs.

Ce budget contribue à la diminution de la dépendance énergétique du canton vis-à-vis de l'extérieur par la croissance des activités thermiques, le développement des nouvelles énergies renouvelables et les économies d'énergie avec les programmes éco21.

Annexe :

Budget 2014 tel qu'approuvé par le Conseil d'administration des SIG lors de sa séance du 24 septembre 2013

Budget 2014

Services Industriels de Genève

Version approuvée au Conseil d'administration
du 24 septembre 2013

Document confidentiel



Table des matières

Introduction

Observations de M. André Hurter, Directeur général	1
Evolution de l'environnement politico-législatif	2
Evolution de l'environnement économique.....	3

Budgets d'exploitation et d'investissement de SIG

Résultats prévisionnels SIG.....	6
Budget d'investissement	8
Evolution des effectifs.....	10

Observations de M. André Hurter, Directeur général

Suite aux décisions de principe en 2011 du Conseil fédéral et du Parlement de sortir progressivement de l'énergie nucléaire, le Conseil fédéral a mis en consultation un premier paquet de mesures pour la stratégie énergétique 2050 (SE-2050) avec une sortie du nucléaire à l'horizon 2034. Le Conseil fédéral devrait adresser le message législatif correspondant au Parlement d'ici la fin 2013.

La stratégie énergétique proposée par le Conseil fédéral vise à sécuriser l'approvisionnement en électricité notamment par i) l'efficacité énergétique, ii) le développement des énergies renouvelables, iii) le recours aux CCF et/ou CCC (cycle combiné) ou iv) l'importation si besoin.

Ces profonds changements à venir vont dans la droite ligne de la stratégie que les SIG ont mise sur pied en 2010. L'entreprise peut donc attendre avec une certaine sérénité les projets de loi qui vont être discutés au niveau fédéral cet hiver 2013-2014 et qui devraient entrer en vigueur dès 2015 ou 2016.

Au niveau cantonal, le Conseil d'Etat a validé en mai 2013 la conception générale de l'énergie 2013 dont le projet de loi est maintenant en discussion au Grand Conseil. Cette conception générale de l'énergie fixe des objectifs énergétiques très ambitieux pour 2020 et 2035, en adéquation avec la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral.

Les SIG sont mobilisés pour pouvoir contribuer à ces objectifs dans la mesure de leurs moyens.

Le maintien de la qualité de nos réseaux et de nos installations, le développement des énergies renouvelables et du réseau Thermique demeurent les piliers de notre politique d'investissements, dont le niveau atteindra plus de 250 millions de francs en 2014.

De ces 250 millions de francs d'investissements, près de 170 millions de francs concernent les infrastructures mises à disposition de la collectivité notamment dans le réseau électricité, gaz, fibres optique mais également dans les réseaux d'eau potable et d'eaux usées ainsi que dans le traitement des déchets.

L'engagement des SIG dans les énergies renouvelables et dans la maîtrise de l'énergie se poursuit, près de 45 millions de francs y seront consacrés tant dans les investissements pour le solaire photovoltaïque et l'éolien que dans le programme éco21, dont l'objectif est d'atteindre 100 GWh d'économies d'électricité annuelles à fin 2014. En ce qui concerne l'éolien, les coûts de développement des projets en Suisse seront limités en 2014, une partie de ces projets étant finalisés et n'étant plus qu'en attente des autorisations de construire. La prospection à l'étranger se poursuit avec les partenariats Swisspower Renewables et EOSH.

De plus, près de 45 millions de francs seront affectés aux projets Thermique pour le développement de réseaux de chaleur à distance à haute et à basse température, permettant le développement de solutions thermiques renouvelables basées sur la valorisation de ressources locales, afin de produire non seulement de la chaleur mais également du froid.

Malgré la hausse des tarifs de transport de Swissgrid et du WACC, la stabilité des tarifs de l'électricité est assurée en ayant recours au fonds de péréquation pluriannuel mis en place en 2009. La concurrence sur le marché ouvert de l'électricité est renforcée par la poursuite de la baisse des prix sur le marché de gros.

L'ouverture du marché du gaz commence à se faire sentir, le budget 2014 prévoit une faible perte de clients. Dans ce contexte, les SIG poursuivent leurs efforts pour maintenir des offres attractives et compétitives. L'offre gaz vitale proposant des produits gaz compensés connaît un bon succès et sera maintenue en 2014.

Dans les secteurs de la Direction Environnement, le budget 2014 prévoit une augmentation des taxes pour l'épuration des Eaux usées et pour le traitement de déchets conformément aux projets menés avec l'Etat, tout en sachant que l'augmentation de la taxe d'épuration est encore en discussion au Grand Conseil.

Le budget 2014 tient compte du besoin de financement de la caisse de pension (CAP). 350 millions de francs sont ainsi prévus pour augmenter la couverture à 100% (sans réserve de fluctuation).

La maîtrise des charges d'exploitation est une constante préoccupation, malgré les activités en développement.

La santé financière des SIG demeure solide, la capacité d'auto financement permet de couvrir les investissements. L'endettement connaîtra par contre une forte hausse en raison du financement de la CAP à hauteur de 350 millions de francs.

Evolution de l'environnement politico-législatif

- Le Conseil fédéral a mis en consultation un premier paquet de mesures pour la stratégie énergétique 2050 (SE-2050).
- Dans un but d'accélérer la SE-2050 par le soutien aux énergies renouvelables, le Parlement a adopté lors de sa session d'été 2013 une révision de la Loi fédérale sur l'énergie (LEne) permettant d'augmenter le supplément fédéral jusqu'à 1.5 cts/kWh et d'en rembourser à certaines conditions les industries à consommation d'électricité intensive. Le Conseil fédéral a déjà décidé d'augmenter le supplément fédéral à 0.6 cts/kWh à partir du 1^{er} janvier 2014 (0.45 cts/kWh en 2013).
- La rémunération (WACC) exigible des capitaux engagés dans l'exploitation des réseaux électriques a été augmentée à 4.70% pour 2014 (3.83% voire 2.83% en fonction de l'installation en 2013) selon la nouvelle méthode de fixation du taux adoptée par le Conseil fédéral lors d'une révision de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI).
- Les tarifs Swissgrid pour l'utilisation du réseau de transport et les prestations de services système (PSS) généraux ont été augmentés de manière importante pour 2014. Ces augmentations sont principalement dues à l'augmentation du taux WACC, au besoin en capital croissant de Swissgrid pour financer la modernisation et l'extension du réseau de transport ainsi qu'au fait que, suite à un arrêt du Tribunal fédéral, Swissgrid doit rembourser le coût des services système facturé en 2009 et 2010 sans base légale aux exploitants de centrales électriques d'au moins 50 MW.

Ouverture des marchés des énergies

- A ce stade (fin juillet 2013), le Conseil fédéral n'a pas encore proposé au Parlement l'ouverture complète du marché de l'électricité, bien que de manière informelle les dates de 2015 et 2016 ont été mentionnées. Le Conseil fédéral n'a pas encore précisé les éléments clés de cette ouverture. Or, des précisions sont nécessaires, entre autres, concernant l'éventuelle séparation juridique des activités ou le « Modèle d'approvisionnement garanti en électricité (MAG) », lequel devra probablement se fonder sur les prix du marché de l'électricité et non plus sur les coûts d'approvisionnement. Ces questions s'intègrent dans les négociations toujours en cours entre le Conseil fédéral et l'Union européenne dans le but de signer un accord sur l'énergie / électricité.
- Le marché du gaz est partiellement ouvert et régi, depuis octobre 2012, par une convention entre la branche gazière et les consommateurs industriels. Cette convention fait l'objet d'une enquête préalable auprès de la Commission fédérale de la concurrence (COMCO) et d'une attention particulière de la Surveillance des prix (SPR). L'industrie gazière suisse est en cours de restructuration, notamment au niveau des sociétés régionales (rôles approvisionnement et transport).

Politique climatique

- Les émissions de CO₂ de 2012 ayant dépassé de 79% les émissions de 1990, la taxe CO₂ sur les combustibles augmentera de 36 à 60 francs au 1^{er} janvier 2014 conformément à la nouvelle loi fédérale sur le CO₂.

Politique cantonale

- Le Tribunal fédéral de Lausanne a annulé la Loi (10900) du 15 décembre 2011 modifiant la Loi sur l'organisation des Services industriels de Genève (LSIG) prévoyant la hausse extraordinaire de la redevance annuelle pour l'utilisation du domaine public en faveur de l'Etat (pour les périodes 2012, 2013 et 2014 et un montant de 126 MCHF) en considérant que celle-ci n'était pas liée à une modification de l'utilisation du territoire genevois par SIG, mais qu'elle n'obéissait qu'à des raisons purement fiscales.
- Une modification du mode de rémunération des propriétaires de SIG est envisagée, nécessitant une révision de la LSIG.
- La nouvelle Constitution genevoise du 14 octobre 2012 est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2013.
- Le Rapport du Conseil d'Etat sur la conception générale de l'énergie a été adressé au Grand Conseil en 2013 ainsi que le projet de conception générale de l'énergie 2013.
- Un projet de loi modifiant la Loi genevoise sur les eaux et prévoyant une nouvelle tarification des eaux usées sur le canton pour le 1^{er} janvier 2014 est en examen auprès du Grand Conseil. La Surveillance des prix (Spr) en a donné un préavis favorable en 2012. Une méthode de tarification analogue sera appliquée pour la tarification de l'eau potable.
- Les tarifs d'incinération de l'usine des Cheneviers ont été augmentés de l'ordre de 5% à partir du 1^{er} janvier 2014. Le Conseil d'Etat a adopté une augmentation du prix de vente de la chaleur produite par l'usine des Cheneviers à Cadiom SA pour une entrée en vigueur dès juillet 2013.

Évolution de l'environnement économique

- « Dans le contexte de la récession de la zone euro, l'économie suisse se maintient relativement bien; au premier trimestre 2013, elle a enregistré une croissance du PIB nettement positive (+0.6% par rapport au trimestre précédent). Toutefois, il subsiste toujours un déséquilibre entre une conjoncture intérieure solide et des exportations affaiblies. Les domaines d'activités axés sur le marché intérieur, tels que le secteur de la construction et de l'immobilier, les services publics et divers services privés, profitent de l'immigration continue, du bas niveau des taux d'intérêt et des finances publiques relativement saines (pas de nécessité de déployer des programmes de consolidation budgétaire à grande échelle comme dans d'autres pays) et connaissent une expansion régulière et positive. Par contre, les domaines tournés vers l'exportation comme l'industrie, le tourisme, et en partie le commerce, pâtissent de la récession dans la zone euro et des conséquences de la force du franc. En outre, si l'économie d'exportation a pu éviter une crise plus grave, c'est surtout grâce au taux de change plancher et à l'effet stabilisateur apporté par divers secteurs robustes et moins sensibles à la conjoncture, comme l'industrie pharmaceutique ou l'horlogerie de luxe. »

« Si on fait abstraction des variations trimestrielles, l'économie suisse connaît depuis un certain temps (mi-2011) une faible croissance. La hausse, légère mais continue, du chômage (le taux de chômage désaisonnalisé est passé de 2.7% au début de 2012 à 3.2% à la fin de mai 2013) est la preuve que la conjoncture, malgré sa grande capacité de résistance, n'est pas épargnée par l'environnement international. »

« Pour les trimestres à venir, aucun changement fondamental ne se profile pour la situation conjoncturelle en Suisse. Les enquêtes actuelles effectuées auprès des entreprises et des ménages privés montrent que l'opinion est mitigée: ni détérioration sévère, ni amélioration spectaculaire ne sont enregistrées ou à attendre. Dans l'industrie notamment, les appréciations sont plutôt modérées et relativement incertaines, et la planification des investissements marquée par la prudence. Les investissements en biens d'équipement devraient tout d'abord connaître encore un faible développement et décliner en moyenne annuelle en 2013. Les perspectives d'exportations restent modérées vu la récession persistante dans la zone euro. Toutefois, l'industrie d'exportation suisse devrait profiter du fait que les perspectives conjoncturelles sont meilleures hors de l'Europe, notamment en Amérique du Nord et en Asie. La consommation privée et les investissements dans la construction en Suisse devraient continuer, quant à eux, de livrer des impulsions positives à la croissance durant les prochains trimestres. »

« Dans l'ensemble, le groupe d'experts table sur une croissance du PIB de 1.4% pour l'année 2013, ce qui correspond dans une large mesure aux prévisions du mois de mars (1.3%). Une relance conjoncturelle de plus grande envergure, comprenant aussi les secteurs d'exportation, est attendue pour l'année prochaine à condition que la conjoncture mondiale soit portée par un vent plus favorable qu'en 2013. La prévision de croissance du PIB suisse de 2.1% pour 2014 reste inchangée. »

- Les prix de l'électricité en Suisse et en Europe ont continué à baisser en 2012 et 2013. Ces prix d'électricité dépendent fortement des prix du charbon et du CO₂. Le prix du charbon est à la baisse, puisque sa demande ne cesse de chuter dans le monde: aux USA, le charbon est remplacé par le gaz de schiste; en Chine, la croissance est moins importante que prévue. Les prix des certificats CO₂ sont à la baisse, suite à des décisions politiques du parlement européen qui ne veut pas pénaliser les entreprises européennes par rapport au reste du monde. En plus, en Europe, la crise économique a fait chuter la consommation d'électricité et le développement important des énergies subventionnées (éoliennes et photovoltaïques) fait chuter le prix du marché de gros. A court et moyen terme, il n'est pas prévu que les prix du marché de gros repartent à la hausse.

Plan d'affaires / Valeurs cadres du budget

- Les valeurs cadres du Budget 2014, fixées par la Direction Générale, découlent du plan d'affaires 2014 - 2018, validé par le CA au printemps 2013. Ces valeurs cadres tiennent compte également de l'évolution du contexte nécessitant une mise à jour des hypothèses. Les changements majeurs par rapport au plan d'affaires sont la suppression de la redevance extraordinaire pour l'Etat dont la part 2014 était prévue à 34 MCHF avec toutefois en contre partie une hausse budgétée de la redevance ordinaire pour l'utilisation du domaine publique de 9 MCHF à 43 MCHF.

Budgets d'exploitation et d'investissement de SIG

SIG

(MCHF)	Réel 2012	Estimé 2013	Budget 2014	Ecart Budget- Réel 2012	Ecart Budget- Estimé 2013
Produits	1'076.4	1'046.7	1'094.3	17.9	47.6
Produits hors FPPA	1'055.7	1'039.9	1'050.2	-5.4	10.3
Produits des Fluides	920.2	912.9	912.8	-7.4	-0.1
Produits Eau	94.5	94.0	94.1	-0.4	0.1
Produits Eaux usées	84.5	82.5	95.8	11.3	13.3
Produits Gaz	212.9	227.9	231.2	18.3	3.3
Produits Thermiques	31.8	39.0	40.8	9.0	1.8
Produits Autres énergies	0.1	0.1	0.1	0.0	
Produits Electricité	496.4	469.4	450.8	-45.6	-18.6
Produits Télécom	24.3	23.6	26.2	1.8	2.5
Produits Traitements des déchets	60.8	56.3	60.3	-0.5	4.0
Autres produits d'exploitation	18.0	17.2	19.5	1.4	2.2
Produits des PTS	32.2	29.9	31.5	-0.7	1.6
FPPA	20.8	6.8	44.1	23.3	37.3
Achats d'énergies	416.4	435.7	427.7	11.3	-8.0
Achats de gaz	151.7	181.6	184.5	32.7	2.9
Achats thermiques	0.2	0.3	0.3	0.1	
Achats d'autres énergies	1.7	1.4	0.3	-1.4	-1.1
Achats d'électricité	262.8	252.4	242.6	-20.2	-9.8
Charges d'exploitation	368.6	371.9	375.0	6.5	3.1
Charges du personnel	256.3	252.8	254.8	-1.5	2.1
Honoraires et mandats externes	25.1	25.8	27.0	1.9	1.2
Fournitures et consommables	48.4	51.5	51.8	3.3	0.2
Frais d'évacuation des déchets	10.4	9.9	9.9	-0.5	0.0
Communication	7.4	8.7	8.2	0.8	-0.5
Frais généraux d'exploitation	20.9	23.2	23.4	2.4	0.2
Autres charges	2.4	-9.7	-11.1	-13.5	-1.4
Engagement de retraite	35.5	22.0	22.0	-13.5	
Prestations internes	-33.1	-31.7	-33.1	0.0	-1.4
Amortissements	118.7	124.9	127.1	8.4	2.1
Résultat opérationnel	170.4	123.9	175.7	5.3	51.8
Charges et produits financiers	-35.8	-102.0	-5.9	29.9	96.1
Redevances aux collectivités	134.2	20.6	93.9	-40.3	73.3
Résultat net	72.0	205.3	87.7	15.7	-117.6
Capacité d'autofinancement	190.7	330.2	214.7	24.1	-115.5
Investissements bruts	237.8	227.0	230.8	-7.0	3.9
Participations clients	-24.7	-40.7	-36.1	-11.4	4.6
Investissements sociétés de projet	18.1	9.4	21.2	3.1	11.8
Cash flow de gestion	-40.6	134.5	-1.2	39.4	-135.7
Capitalisation de la CAP à 100%			350.0		
Evolution endettement net	570.6	420.9	794.3	223.7	373.3

Données statistiques	Réel 2012	Estimé 2013	Budget 2014	Ecart Budget- Réel 2012	Ecart Budget- Estimé 2013
<i>Effectifs (EPT)</i>	<i>1'615.1</i>	<i>1'617.1</i>	<i>1'626.0</i>	<i>10.9</i>	<i>9.0</i>

SIG

Hypothèses essentielles

- Hausse de la taxe d'épuration des Eaux usées, de la taxe d'incinération des déchets et de la vente de chaleur à Cadiom
- Aucune adaptation tarifaire prévue pour l'électricité et le gaz à l'exception de la hausse des taxes CO₂ et NER
- Le financement d'éco21 sera partiellement pris en charge par l'approvisionnement de base, sans augmentation des tarifs
- Perte de part de marché cumulée sur l'électricité à fin 2014 de 11% (des clients éligibles)
- Stabilité des volumes d'électricité distribués, les programmes d'économie d'énergie compensent l'augmentation structurelle et démographique
- Inflation sur les charges d'exploitation (hors salaire) de 0.4% et indexation réelle des salaires de 0.8%
- La rémunération (WACC) accordée par le DETEC au distributeur d'électricité passe de 3.83% à 4.7% en 2014
- Hausse importante des coûts facturés par Swissgrid en 2014 (+50% dont une partie seulement pour 2-3 ans)
- Suppression de la redevance extraordinaire due à l'Etat, augmentation de la redevance ordinaire pour l'utilisation du domaine public
- Prise en compte du financement de la CAP à hauteur d'une couverture de 100% (hors réserve de fluctuation)
- Haut niveau d'investissements, poursuite du développement des NER, du projet FTTH et de la Thermique

Résultats prévisionnels

Résultat net et cash flow de gestion

Le résultat net budgété à 87.7 MCHF permet de dégager une capacité d'autofinancement de 214.7 MCHF quasiment égale au montant net prévu pour les investissements. Le cash flow de gestion est ainsi légèrement négatif à -1.2 MCHF. L'endettement net augmentera néanmoins fortement en 2014 en raison de la re-capitalisation de la caisse de pension CAP de 350 MCHF.

Le résultat 2013 tient compte d'éléments exceptionnels comme le remboursement de la redevance exceptionnelle de l'Etat (57 MCHF) et la vente d'actions d'EOSH pour 72 MCHF suite à la volonté de SIG de ne pas participer à l'assainissement d'Alpiq. Sans ces éléments particuliers, le résultat net 2013 serait estimé à 76.5 MCHF.

Produits

L'augmentation des produits (hors Fonds de Péréquation PluriAnnuel - FPPA) en 2014 est principalement la conséquence de la hausse des taxes pour les Eaux usées et du traitement des déchets ainsi que de l'augmentation du prix de la chaleur vendue à Cadiom. En revanche, la baisse des revenus de l'électricité résulte d'une perte de part de marché (102 GWh) et d'une baisse du prix des offres de marché en raison de la pression sur le prix par la concurrence.

Le Budget 2014 prévoit une épuration du FPPA de 44 MCHF sur l'électricité. Cette forte utilisation du FPPA est la conséquence de la hausse des coûts de Swissgrid, du WACC et de la redevance pour l'utilisation du domaine public non répercutée sur les tarifs ainsi que du financement partiel des incitations aux économies d'énergie.

Achats d'énergies

Le coût d'achats en électricité est prévu en baisse en 2014 en raison d'une part d'une diminution du prix moyen d'approvisionnement et d'autre part d'une baisse du volume d'achats (pertes de clients). Cette diminution sera toutefois partiellement compensée par l'augmentation annoncée des coûts du transport THT (Swissgrid).

Le prix d'approvisionnement gaz est également budgété à la baisse en 2014, cette diminution est toutefois compensée par l'augmentation de la taxe CO₂ de 0.7 à 1.1 cts/kWh.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation restent maîtrisées en 2014. En effet, malgré une légère hausse prévue des effectifs principalement dans les activités en développement, l'augmentation des charges d'exploitation se limite à +0.8% par rapport à 2013 soit inférieure à l'effet de l'inflation et de l'indexation réelle des salaires (+1.2%).

Autres

La hausse des amortissements au Budget 2014 par rapport à l'Estimé 2013 découle de la mise en service de nouvelles installations notamment pour les activités Eau potable, Services partagés, Thermique et Distribution électricité.

La variation des charges & produits financiers entre le Budget 2014 et l'Estimé 2013 provient des intérêts (10 MCHF) pour le financement de la CAP couplé avec une hausse du taux d'intérêt moyen à 2.2% (1.9% en 2013) ainsi que la diminution du dividende versé par EOSH (16 MCHF) et le revenu exceptionnel de 2013 lié à la vente d'actions EOSH (72 MCHF).

Le budget des redevances n'intègre plus la redevance extraordinaire de l'Etat, cependant il prévoit une hausse de la redevance pour l'utilisation du domaine public (+9 MCHF), le solde de la variation par rapport à l'Estimé 2013 résulte du remboursement en 2013 du montant payé en 2012 (57 MCHF) ainsi que la hausse de 0.15 cts/kWh du supplément fédéral pour les énergies renouvelables et protection des eaux qui sera de 0.60 cts/kWh dès 2014 (+4.2 MCHF).

Investissements (voir également détails dans les pages ci-après)

Le Budget des investissements opérationnels (participations clients déduites) se monte à 194.7 MCHF. 53% de ces investissements concernent les activités électricité, gaz, eau potable et eaux usées pour l'extension et la rénovation des réseaux et ouvrages. 25% sont alloués à des investissements pour le développement des activités thermique et télécom. Le Budget 2014 des investissements financiers concernent essentiellement l'acquisition de parts de capital dans des sociétés partenaires comme Swisspower Renewables AG (10 MCHF), Pôle Bio (5 MCHF) et Génilac (4 MCHF). Le montant d'investissements prévu dans les sociétés de projets éoliens est limité à 3 MCHF pour 2014.

Investissements SIG

en MCHF

Investissements bruts SIG, dont	231
Distribution électricité, dont	57
> Extension et renouvellement réseaux MT-BT	29
> Poste MT/BT (yc ORNI)	6
> Remplacement liaison 130 kV	7
> Renovation du poste 130 kV Stand	4
> Renovation du poste 130 kV Verbois	4
Production électricité, dont	10
> Programme Solaire - NER	7
> Centrales hydrauliques	3
Gaz, dont	15
> Elimination des aciers anciens	6
> Réseaux de distribution gaz	9
Télécom, dont	25
> FTTH	22
Eau potable, dont	29
> Extension et renouvellement du réseau de transport et de distribution	16
> Remplacement des conduites en fonte grise et en fibre de verre	6
Eaux usées, dont	27
> Collecteurs STEP Nant d'Aisy - Raccordement STEP Aire	7
> STEP de Chancy – poursuite du projet de construction	13
> STEP d'Aire	5
Valorisation des déchets	6
Thermique, dont	40
> Réseau CAD BT - Les Vergers	10
> Réseau Vieusseux-Tourelles-Lehmann et raccordement François-Lehmann	6
> Raccordement AIG	3
> Gradelle	5
> Versoix La Scie & Fayard	4
> Carré Vert	10
> Géothermie	2
Services partagés, dont	26
> Systèmes d'information	13
> Equipement et bâtiments	9
> Logistique (véhicules, déchetterie)	4
Participations clients, dont	36
> Télécom (FTTH, participation Swisscom zone jaune)	14
> Distribution électricité	13
Investissements dans sociétés de projet, dont	21
> Swisspower Renewables	10
> Programme éolien	3
> Mini-hydraulique	2
> Pôle Bio	5
> Génilac	4
> Services énergétiques	3
> éco21	3

Investissements SIG

Faits marquants

- > Maintien d'un haut niveau d'investissements dans les réseaux
- > Maintien d'un haut niveau d'investissements dans la Thermique
- > Poursuite du déploiement du projet Fibre Optique (FTTH)
- > Poursuite de la construction de la nouvelle STEP à Chancy
- > Etudes de détail pour la STEP de Villette
- > Poursuite du développement des projets NER

Investissements opérationnels bruts

Distribution électricité : Budget 2014 : 57 MCHF, +5 MCHF (par rapport à l'Estimé 2013)

- Liaison 130 kV Foretaille-Chêne (5.0 MCHF).
- Travaux liés au CEVA (2.8 MCHF).
- Rénovation du poste Stand (4.0 MCHF).
- Adaptation contrôle-commande Verbois (4.0 MCHF).

Production électricité : Budget 2014 : 10 MCHF, -1 MCHF

- Réalisation d'installations solaires d'une puissance de 1.4 MW pour 6.9 MCHF. Projets identifiés : 1ère partie du site des citernes au Lignon (3.0 MCHF), parking du Salève (0.6 MCHF), Plan-les-Ouates – Pré-Camp (0.5 MCHF).
- Une partie des travaux concernant le projet de l'infrastructure du Barrage de Verbois (dégrilleurs et pont-route) sont reportés de 2013 à 2014 (-0.6 MCHF).

Distribution gaz : Budget 2014 : 15 MCHF, -0.1 MCHF

- Le Renouvellement et renforcement du réseau (12.5 MCHF).
- Poursuite du programme d'élimination des aciers anciens. (6.0 MCHF).

Thermique : Budget 2014 : 40 MCHF, +5 MCHF

- Eco-Quartier Jonction (9.8 MCHF).
- Réseau CAD BT Les Vergers (10.0 MCHF).
- Raccordement AIG (2.5 MCHF).
- Construction réseaux (7.5 MCHF), dont Tourelles, François-Lehmann et GLN.
- Autres projets thermique (17.2 MCHF), tels que Laurana, Chapelle-Les-Sciers, Contracting Sous-Bois, Assainissement des sous-stations, Gradelle et Eynard-Fatio, Versoix la Scie, CEVA Géosstructures énergétiques.
- Mise en œuvre de la 1ère phase du programme de prospection géothermique genevois.

Eau potable : Budget 2014 : 29 MCHF, +3 MCHF

- Renouvellement et extension des réseaux (22.2 MCHF) avec notamment le remplacement de conduites en fonte grise (5.0 MCHF) et en fibre de verre (1.2 MCHF).
- Fin du projet Conduite Prieuré-Arquebuse (1.4 MCHF).

Eaux usées : Budget 2014 : 27 MCHF, +10 MCHF

- Raccordement du bassin versant de la STEP de Nant d'Aisy sur la STEP d'Aïre et travaux sur divers collecteurs (7.2 MCHF).
- STEP d'Aïre : seconde tranche de travaux de réfection des bétons de la biologie (2.6 MCHF).
- Chancy : poursuite de la construction de la nouvelle STEP (13.1 MCHF).
- Villette : démarrage des études de détail pour l'adaptation et l'extension de la STEP (1.3 MCHF).

Valorisation des déchets : Budget 2014 : 6 MCHF, -0.4 MCHF

- Investissements annuels minimum nécessaires au maintien des installations en état de fonctionnement et au respect des normes de rejets en vigueur.
- Télécom : Budget 2014 : 25 MCHF, -18 MCHF.
- Construction et le raccordement au réseau de fibres optiques : 22.6 MCHF (B2B 1.3 MCHF / FTTH 21.3 MCHF).
- Destinés aux équipements de réseaux actifs Télécom : 1.9 MCHF (B2B 1.7 MCHF / FTTH 0.2 MCHF).

Services partagés : Budget 2014 : 26 MCHF, +0.3 MCHF

- Systèmes d'information : 12.8 MCHF.
- Equipements & Bâtiments : 8.8 MCHF.
- Logistique & véhicules : 4.5 MCHF.

Investissements dans sociétés de projet Budget 2014 : 21 MCHF, +12 MCHF

- Projets éoliens (3 MCHF).
- Participation à Swisspower Renewables (10 MCHF).
- Pôle Bio (5 MCHF).
- Thermique : (Génilac et Sovalp (4.8 MCHF).
- Services énergétiques (2.6 MCHF) et éco21 (2.8 MCHF).